Accusé de réception en préfecture 068-216801100-20210412-DEB-30-03-2021-DE Date de télétransmission : 12/04/2021 Date de réception préfecture : 12/04/2021

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2021

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Membres présents :

Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle (a reçu procuration de JAEGLER Patrice), GUTH Maïté, HARDOUIN Marie-Christine, SIMLER Agnès

MM BAUMANN Jean-Marie, BLATZ Gérard, FRANCO Luis, HABERKORN Christophe, IBACH Patrice, SCHÖNSTEIN Laurent, SCHWEIN Laurent, STRAUEL Jean-Philippe (a recu procuration de MULLER Sandrine)

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membre absent non excusé :./.

<u>Membre ayant donné procuration</u>: Mme MULLER Sandrine (a donné procuration à STRAUEL Jean-Philippe), Mr JAEGLER Patrice (a donné procuration à BRAULT-PELUZZI Estelle)

Secrétaire de séance : Monsieur STRAUEL Jean-Philippe

Ordre du jour

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- 3. Compte-rendu de réunions
- 4. Compte administratif 2020 (lotissement et commune)
- 5. Cotisations Caisse d'Assurance Accidents Agricoles
- 6. Emplois saisonniers
- 7. Vote des taxes
- 8. Affectation des résultats 2020 (lotissement et commune)
- 9. Budget primitif 2021 (lotissement et commune)
- 10. Groupement de commandes relatifs à la réalisation de diverses opérations de maintenances
- 11. Statuts de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim : Prise de la compétence "Organisation de la mobilité"
- 12. Convention relative à l'itinéraire cyclable entre Elsenheim et Grussenheim
- 13. Urbanisme (déclarations préalables, certificats d'urbanisme, droit de préemption urbain)
- 14. Chasse: demande de remboursement du loyer 2020 (lot n°2)
- 15. Organisation du temps scolaire
- 16. Divers

PV du CM ordinaire du 30 mars 2021

Avant de débuter la séance, Mr le Maire fait un compte-rendu de la réunion des maires de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim du 30 mars 2021. Ces derniers se sont rencontrés pour essayer de résoudre la problématique du périscolaire. En effet, eu égard au manque de place dans les différentes structures, il y a lieu d'essayer de trouver une solution pour essayer de répondre aux besoins des parents. Pour financer des éventuels projets, il faut trouver des solutions financières. Pour se faire, différentes pistes sont proposées :

- transférer la compétence "périscolaire" aux communes
- financement du FPIC par les communes
- transférer la compétence "SDIS" aux communes
- transférer la compétence "Voirie" aux communes

Ces points seront rediscutés lors des prochaines réunions à venir.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Philippe Strauel est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il s'est rendu ce jour à la Roselière avec Mme Agnès Simler à l'occasion de l'anniversaire de la doyenne du village, Mme Marie-Thérèse Simler qui a fêté son 98ème anniversaire.

Mr le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé aux journées de travail (coupe de sapins, aménagement du jardin pédagogique, nettoyage des fossés, tailles d'arbres). Il a été interpellé par rapport à deux arbres qui sont gênants pour le passage des engins agricoles à proximité de l'étang de la famille Muller. Le fossé situé en prolongement du chemin des pruniers devrait également être nettoyé. Le nécessaire sera fait en automne.

Il remercie Mr Gérard Blatz pour le transport à la scierie de grumes qui ont été débitées en planches stockées dans le jardin du presbytère et également pour la réalisation des décorations de Pâques.

Des travaux de curage ont été réalisés par Messieurs Laurent Schwein, Gérard Blatz et Lucas Keusch et Mr le Maire le samedi 27 mars à l'aide d'une machine mise à disposition gracieusement par l'entreprise Guth. Mr Jean-Philippe Strauel a soulevé la question d'assurance en cas d'accident de Mr Keusch, ce dernier n'étant pas membre du conseil municipal. Il propose qu'un contrat de travail portant sur quelques heures soit conclu avec Mr Keusch. Mr le Maire indique qu'il réalise les travaux bénévolement mais qu'un bon d'achat à valoir chez «Tout faire Matériaux » à Marckolsheim lui sera remis en remerciement.

Mme Estelle Brault-Peluzzi souhaite que les dates et lieux des différents travaux effectués soient communiqués à tous les conseillers municipaux pour information. Mr le Maire répond que ces informations sont données lors des réunions du conseil municipal.

2. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DE LA DERNIÈRE SEANCE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous :

- réunion des 17 février et 10 mars 2021 du conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM). Le prochain conseil de la CCRM se déroulera à Grussenheim le 7 avril prochain
- réunion du conseil de fabrique du 19 février 2021
- rendez-vous à la gendarmerie de Jebsheim le 2 mars 2021
- préparation du jardin pédagogique par Messieurs Gérard Blatz, Laurent Schönstein et Lucas Keusch le 4 mars 2021
- journée de travail le 6 mars 2021
- réunion relative à l'AFUa avec le géomètre le 10 mars 2021
- commission d'attribution du logement 20 rue des Vosges en date du 11 mars 2021
- réunion de préparation du budget le 15 mars 2021
- visite de l'école maternelle par la commission communale des bâtiments le 16 mars 2021
- réunion du comité directeur du SMICTOM (Syndicat MIxte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) le 17 mars 2021
- réunion du conseil d'école en visio-conférence le 18 mars 2021 et comité syndical du PETR en visio
- visite chez Mr Schmitt André à l'occasion de son $90^{\text{ème}}$ anniversaire
- réunion de la commission communale des finances le 23 mars 2021
- réunion avec les maires de la CCRM le 26 mars 2021 relatif à l'évolution du périscolaire

Dans le cadre du plan de relance, la commune peut bénéficier d'une subvention pour l'acquisition de portables pour l'école numérique. Le taux de subvention peut s'élever à 70 % pour un montant maximum subventionnable par classe de 3 500 €uros. Mr le Maire présente les deux devis réceptionnés à ce jour. Dans l'attente d'un devis supplémentaire, le choix du fournisseur se fera lors d'une prochaine séance.

Mr le Maire interroge les conseillers municipaux quant aux réponses à donner aux différentes demandes de subvention sollicitée par différents organismes. Après discussions, il est décidé de ne pas y répondre favorablement. Concernant les subventions versées actuellement aux associations, il est décidé de maintenir les montants alloués et d'étudier les demandes de subventions ponctuelles au fur et à mesure de leur arrivée.

PV du CM ordinaire du 30 mars 2021

Mr le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan global de déplacement du PETR d'Alsace Centrale, l'association « Les Gouttes d'eau du Val d'Argent (GEVA) propose de participer au développement de l'utilisation du vélo sur l'ensemble du territoire en soutenant l'initiative suivante : en partenariat avec le fabricant vosgien Wheele's, GEVA travaille sur la création d'un prototype de « vélobus », véhicule à pédales entièrement carrossé, à assistance électrique, pouvant emmener neuf personnes, pédalant ou pas. L'association GEVA est actuellement à la recherche de financement. Le plan de financement prévisionnel est présenté. Mr le Maire propose de participer à ce projet via une participation financière entre 300 et 500 €. Le conseil municipal décide de soutenir ce projet par sept voix pour, trois contre et cinq abstentions.

La ligue contre le Cancer organisera sa quête annuelle à partir du 12 avril jusqu'à fin septembre. Mr le Maire informe le conseil municipal que Mr Bernard Strauel collecte les cartouches d'encre usagées avec quelques bénévoles pour la Ligue contre le Cancer. Ces cartouches sont stockées dans la grange dimière dans l'attente d'un transport vers un centre de recyclage. Ce dernier se trouvant près de Saverne, Mr le Maire a proposé à Mr Strauel Bernard l'utilisation du véhicule communal.

Madame Estelle Brault-Peluzzi présente les comptes-rendus suivants :

- réunion du bureau du Pôle Ried Brun du 18 février 2021
- réunion du comité syndical du Pôle Ried Brun du 4 mars 2021
- réunion du conseil d'école du 18 mars 2021

Madame Agnès Simler résume la réunion du conseil de la CCRM.

4. COMPTES ADMINISTRATIFS (COMMUNE ET LOTISSEMENT DU MOULIN)

BUDGET COMMUNE

Le compte administratif est présenté

Mr Christophe Haberkorn s'interroge sur les recettes de la vente de bois effectuée fin d'année. Mr le Maire indique que cette vente a été encaissée par le Comité de gestion étant donné que la coupe de bois a été réalisée par le comité de pilotage du marché de Noël et que le bois devait être utilisé pour le marché de Noël. Le bois façonné par les membres du conseil municipal est toujours stocké dans le jardin du presbytère.

Le conseil municipal réuni sous la présidence, pour ce point, de Mme SIMLER Agnès, 1ère adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M. Martin KLIPFEL, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

PV du CM ordinaire du 30 mars 2021

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros):

INVESTISS		SEMENT FONCT		NNEMENT	ENSEMBLE	
LIBELLES	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 586,36		207 545,96		209 132,32
Opérations de l'exercice	852 623,10	345 949,81	368 535,20	575 542,38	1 221 158,30	921 492,19
TOTAUX	852 623,10	347 536,17	368 535,20	783 088,34	1 221 158,30	1 130 624,51
Résultat de clôture	-505 086,93			414 553,14	-90 533,79	
Reste à réaliser (RAR)		131 000,00				131 000,00
Résultat de clôture	-374 086,93			414 553,14		40 466,21

- vote, par 12 voix pour, 2 contre et 1 abstention, et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus
- 🜣 constate, aussi bien les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie. aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DU MOULIN

Le Conseil municipal réuni sous la présidence, pour ce point, de Mme SIMLER Agnès, 1ère adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M. Martin KLIPFEL, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

🔖 Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros):

		٠.	
г	_	_	
ı			
ı			
ı			

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	80 259,04			158 758,87	80 259,04	158 758,87
Opérations de l'exercice		39 319,69	139 319,69	24 640,00	139 319,69	63 959,69
TOTAUX	80 259,04	39 319,69	139 319,69	183 398,87	219 578,73	222 718,56
Résultat de clôture	40 939,35			44 079,18		3 139,83

🤝 vote, par 14 voix pour et 1 abstention, et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

PV du CM ordinaire du 30 mars 2021

constate, aussi bien les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

5. COTISATION CAISSE D'ASSURANCE ACCIDENTS AGRICOLES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cotisation due à la caisse d'assurance accidents agricoles s'élève à 13 132 \leq au titre de l'année 2021. Il propose au conseil municipal que la commune prenne à sa charge ce montant à hauteur du produit des baux de chasse (10 000 \leq). Le solde (3 132 \leq) étant à assigner en recouvrement avec les contributions foncières. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.

6. EMPLOIS SAISONNIERS

Compte-tenu des finances de la commune, Mr le Maire propose de ne pas reconduire les emplois saisonniers cette année. En outre, les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler seul et les travaux qu'ils peuvent effectuer sont limités. Mr Christophe Haberkorn indique qu'il faut établir une liste des tâches. Madame Estelle Brault-Peluzzi propose de ne pas prendre de jeunes lors des congés de Mr Télesphore Dietsch et d'organiser un entretien préalable pour connaître les motivations précises des jeunes.

Mr le Maire précise qu'il y a toujours eu un entretien préalable aux embauches.

Après discussion et vote, le conseil municipal, décide ne pas reconduire à des emplois saisonniers par 8 voix pour et 7 contre.

7. VOTE DES TAXES

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 est présenté aux conseillers municipaux.

Il est à noter que pour l'année 2021, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales dès 2021 au niveau local a pour conséquence :

- L'affectation aux communes de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale (le département ne percevra plus de taxe foncière)
- La taxe foncière sur les propriétés bâties départementale ne correspondant pas exactement à la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales de la commune, un dispositif d'équilibrage, sous la forme d'un coefficient correcteur, sera mis en œuvre.

Suite à la réunion de la commission des finances, Mr le Maire propose une augmentation des taxes de 2 %.

Après discussion, le conseil municipal décide, par 8 voix pour, 3 contre et 4 abstentions, d'appliquer une augmentation de 2 % pour l'année 2021 :

Taxes	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8,30 % (21,47 % avec le taux départemental 2020)	21,90 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36,36 %	37,09 %
Cotisation foncière des entreprises	14,56 %	14,86 %

Les ressources fiscales prévisionnelles pour 2021 s'établissent comme suit :

Produit	Montant
Produit fiscal attendu des taxes à taux voté	177 833 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 127 €
Taxe additionnelle à la taxe foncière non bâtie	1 073 €
Versement lié au coefficient correcteur	7 725 €
Allocations compensatrices	12 722 €
CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des	2 183 €
Entreprises)	
IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de	1 681 €
Réseau)	
Prélèvement au profit du GIR (Garantie Individuelle	- 9 371 €
de Ressources)	
Montant prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité	194 973 €
locale	

8. AFFECTATION DES RESULTATS 2020

COMMUNE

Conformément à l'instruction budgétaire M 14, le conseil municipal doit statuer sur les résultats et procéder à leur affectation. Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats suivants

 Déficit d'investissement :
 - 505 086,93 €

 Reste à réaliser 2020 :
 + 131 000,00 €

 Besoin de financement :
 + 374 086,93 €

Excédent de fonctionnement : + 414 553,14€

de la manière suivante :

- le déficit d'investissement de 505 086,93 € au compte 001 solde d'exécution négatif reporté
- > l'excédent de fonctionnement de + 414 553,14 € comme suit :

- 374 086,93 € au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé
- 40 466,21 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

LOTISSEMENT DU MOULIN

Conformément à l'instruction budgétaire M 14, le conseil municipal doit statuer sur les résultats et procéder à leur affectation. Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats suivants :

Déficit d'investissement :

- 40 939,35 €

Excédent de fonctionnement :

+ 44 079,18 €

de la manière suivante :

- le déficit d'investissement de 40 939,35 € au compte 001 solde d'exécution négatif reporté
- l'excédent de fonctionnement de + 44 079,18 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

9. BUDGET PRIMITIF 2021

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 prévoit qu'à des fins de transparence, les EPCI et les communes publient désormais chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de l'ensemble de leurs responsabilités, y compris au sein de sociétés locales ou syndicats.

L'état des indemnités versées en 2020 s'établit comme suit :

Elus	Indemnités brutes	Indemnités brutes
Cius	Communes	SMICTOM
KLIPFEL Martin	14 468,52 €	7 088,88 €
SIMLER Agnès	3 850,08 €	
BRAULT-PELUZZI Estelle	1 903,65 €	
SCHÖNSTEIN Laurent	1 903,65 €	
BLATZ Gérard	1 038,35 €	
WEIXLER Colette	1 925,04 €	
GROLLEMUND René	1 925,04 €	
TOTAL	27 014,33 €	7 088,88 €

COMMUNE

Après avoir examiné les propositions arrêtées par la Commission des Finances et après des explications données par Mr le Maire soumet le budget au vote.

Accusé de réception en préfecture 068-216801100-20210412-DEB-30-03-2021-DE Date de télétransmission : 12/04/2021 Date de réception préfecture : 12/04/2021

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 30 mars 2021

Mr Strauel Jean-Philippe sollicite le vote à bulletin secret pour le vote du budget primitif 2021 de la commune. Cette demande est accordée.

Après vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants: 15
Nombre de suffrages nuls: 0
Nombre de suffrages blancs: 7
Nombre de suffrages exprimés: 8
Majorité absolue: 5

Le conseil municipal approuve, par 8 voix pour et 7 blancs, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021 comme suit :

Recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à : 541 330,21 € Recettes et dépenses de d'investissement équilibrées à : 764 781,93 €

LOTISSEMENT DU MOULIN

Après avoir examiné les propositions arrêtées par la Commission des Finances, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif du lotissement du Moulin pour l'exercice 2021 comme suit :

Recettes et dépenses de fonctionnement à : 69 735.00 € Recettes et dépenses d'investissement équilibrées à : 40 940,00 €

10. <u>GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIFS A LA REALISATION DE DIVERSES OPERATIONS DE MAINTENANCES</u>

Dans le cadre de l'entretien de leur patrimoine, les communes sont amenées à réaliser de façon périodique des opérations de maintenances diverses.

Après réflexions et dans une démarche de mutualisation des moyens, il est apparu pertinent de constituer un groupement de commandes relatif à ces opérations de maintenances. Le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement en ce sens le 17 février dernier.

Il est précisé que le groupement de commandes n'aura pas pour vocation à traiter, ni les vérifications obligatoires, ni les réparations en cas de panne. Il s'agira exclusivement des opérations de maintenances périodiques.

Ce groupement aura vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

La future consultation comportera 21 lots détaillés comme suit :

PV du CM ordinaire du 30 mars 2021

Lot n°1	Adoucisseurs
Lot n°2	Aires de jeux / Equipements sportifs
Lot n°3	Alarmes incendie / Alarmes intrusion / Exutoires de fumée et désenfumage
Lot n°4	Ascenseurs / EPMR
Lot n°5	Blocs de secours (BAES)
Lot n°6	Chapiteaux / Tentes / Tonnelles
Lot n°7	Chaufferies
Lot n°8	Chronomètres
Lot n°9	Compresseurs à air
Lot n°10	Conduits de fumée
Lot n°11	Conduits de ventilation / VMC / CTA
Lot n°12	Cuisines : Gaz ou électrique
Lot n°13	Défibrillateurs automatiques externes (DAE) / Défibrillateurs semi- automatiques externes (DSAE)
Lot n°14	Extincteurs / RIA / Sprinkler
Lot n°15	Hottes dans les cuisines
Lot n°16	Paratonnerres / soit amorceurs ou Cages de faraday
Lot n°17	Pompes à chaleur / Clim / Groupes froid / Chambres froide
Lot n°18	Pompes de relevage
Lot n°19	Portes sectionnelles automatiques et semi automatiques / portillons, portails battants ou coulissants / barrières manuelle ou semi-auto / barrières piste TULLA / rideaux métalliques
Lot n°20	Systèmes d'horloge / Systèmes campanaires (cloche)
Lot n°21	Toitures / Terrasses

Il est proposé que la Communauté de Communes assure le rôle de coordonnateur du groupement et qu'elle soit à ce titre notamment chargée :

- d'engager la consultation conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique;
- de procéder à la signature de l'accord cadre pour le compte des membres du groupement.

De même chaque membre du groupement sera quant à lui chargé :

- d'émettre les bons de commande en fonction de ses besoins ;
- de vérifier la bonne exécution des prestations ;
- de payer les prestations réalisées.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

La commission d'appel d'offre du groupement sera, comme le prévoit l'article L.1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission du coordonnateur.

PV du CM ordinaire du 30 mars 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique relatifs au groupement de commandes ;

 $oldsymbol{Vu}$ les articles L.2124-2 et R.2124-2 du Code de la Commande Publique relatifs aux appels d'offres ;

Vu les articles L2125-1, R.2162-2 et R.2162-13 et suivants relatifs aux accordscadres exécutés par l'émission de bons de commandes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.1414-3 :

Autorise la Commune à adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de diverses opérations de maintenances alloti comme suit :

Lot n°3	Alarme incendie / alarme intrusion / exutoire de fumée et désenfumage
Lot n°4	Ascenseurs/EPMR
Lot n°5	Blocs de secours (BAES)
Lot n°7	Chaufferie
Lot n°11	Conduits de ventilation / VMC / CTA
Lot n°13	Défibrillateurs automatique externe (DAE) / Défibrillateurs semi-automatique externe (DSAE)
Lot n°14	Extincteurs + RIA + Sprinkler
Lot n°17	Paratonnerres / soit amorceurs ou Cages de faraday

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes joint à la présente délibération;
- Accepte que la mission de coordonnateur du groupement soit effectuée par la Communauté de Communes;
- Autorise le Maire à signer le projet de convention constitutive de ce groupement et fixant ses modalités de fonctionnement, joint à la présente délibération.
- Adopté à l'unanimité

11. STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM : PRISE DE LA COMPÉTENCE "ORGANISATION DE LA MOBILITÉ"

Par délibération en date du 17 février 2021, la communauté de Communes a pris la compétence "Organisation de la mobilité".

Ainsi, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pourra construire un projet de territoire en maîtrisant l'élaboration de sa stratégie locale de mobilité en lien avec les autres politiques locales, environnementales, sociales et économiques.

Pour que cette compétence puisse être effective, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim invite chaque commune membre à délibérer en conseil

PV du CM ordinaire du 30 mars 2021

municipal dans un délai de 3 mois à compter du 18 février 2021. À défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Pour mémoire, la loi LOM du 24 décembre 2019 est une évolution de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) votée en 1982. Cette loi a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale. En effet, de vastes territoires se trouvaient dépourvus d'un acteur public exerçant cette compétence localement pour proposer une offre de service de mobilité alternatif à l'usage individuel de la voiture.

Aujourd'hui, les communautés de communes sont encouragées par la loi LOM à prendre cette compétence avant le 31 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 ;

Vu la délibération n°2021-015 du 17/02/2021 de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

Considérant que les communes membres de la CCRM sont invitées à se prononcer sur cette prise de compétence ;

Considérant que la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pourra construire un projet de territoire en maîtrisant l'élaboration de sa stratégie locale de mobilité;

Considérant que la Région Grand Est continuera à assurer l'exécution des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire ;

◆ Approuve le transfert de la compétence "Organisation de la mobilité" à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

Adopté à l'unanimité.

12. <u>CONVENTION RELATIVE A L'ITINERAIRE CYCLABLE ENTRE ELSENHEIM</u> <u>ET GRUSSENHEIM</u>

La Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim a réalisé une piste cyclable reliant la commune d'Elsenheim à celle de Grussenheim, située le long de la RD 208

Il convient de définir les modalités d'entretien de cette piste.

Pour se faire, il est proposé la rédaction d'une convention entre les différentes parties qui précise notamment les obligations de chaque partie en matière d'entretien:

PV du CM ordinaire du 30 mars 2021

> Pour la CCRM:

Elles portent sur la gestion et l'entretien courant (balayage, fauchage, bouchage des nids de poule) de la piste cyclable ainsi que de la réalisation des travaux de grosses réparations (tapis, enduit).

> Pour les communes :

Elles concernent la prise en charge de la surveillance du chemin servant de support à l'itinéraire cyclable ainsi que de l'entretien de la signalisation de police et de jalonnement, étant entendu que chacune des communes interviendra sur son ban respectif.

Après discussion et vote, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention ci-jointe ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

13. URBANISME

DECLARATIONS PREALABLES

	1	
Demandeur	Adresse du terrain	
	Objets des travaux	
Madame FREYMUTH Ginetta	28 RUE DE LA 2ME DB	
28 RUE DE LA 2ME DB	L'isolation extérieure avec finition	
68320 GRUSSENHEIM	crépis	
Madame LUDWIG Hélèna	17A RUE DES ABEILLES, GRUSSENHEIM	
17 a RUE DES ABEILLES	la condamnation complète d'une	
68320 GRUSSENHEIM	porte	
Madame BRAULT-PELUZZI Estelle	10a RUE DE LA LIBERATION	
10 a RUE DE LA LIBERATION	Transformation de l'étage attenant au garage en surface habitable	
68320 GRUSSENHEIM	(création de deux chambres supplémentaire	
Monsieur VERSPEEK Alexis	39 RUE DE LA 2ME DB	
39 RUE DE LA 2ME DB	la construction d'une piscine et la mise en place d'une pergola	
68320 GRUSSENHEIM	bioclimatique	
Monsieur SCHREIBER Patrice	4 IMPASSE DU SECHOIR A TABACS	
4 impasse du séchoir à tabacs	la mise en place d'une porte de	
68320 GRUSSENHEIM	service et d'un auvent en bois	
SAS ISOLATIONS RAUSCHMAER	20 RUE D ALSACE	
22 RUE DE HOUSSEN	l'isolation extérieure avec finition	
68000 COLMAR	crépis	
Monsieur SCHONSTEIN Laurent	CHEMIN DU MAUCHEN	
9 CHEMIN DU MAUCHEN	la construction d'une terrasse	
68320 GRUSSENHEIM	la construction à une terrasse	
Monsieur SONNTAG Maxime	20 RUE DU STADE	
20 RUE DU STADE	la réfection et la rehausse de la	
68320 GRUSSENHEIM	clóture	

Commune de Grussenheim	PV du CM ordinaire du 30 mars 2021		
Moderne DICLIMILLED Morie	20 BUE DES VOSCES		

Madame BICHWILLER Marie	29 RUE DES VOSGES
29 RUE DES VOSGES	la création de deux vélux, le remplacement d'un chien assis par
68320 GRUSSENHEIM	un vélux et l'agrandissement d'une fenêtre

CERTIFICATS D'URBANISME

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Maître ALBRECHT JOANNE	RUE D ALSACE
64 GRAND RUE	
68320 JEBSHEIM	
Maître ZOBLER JEAN-PAUL	KL HORGARTEN
10 c AVENUE DU GAL DE GAULLE	
68151 RIBEAUVILLE	

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans les transactions suivantes :

- Vente du terrain sis section 33 parcelle 174/26 d'une surface de 4 ares 61
- Vente de la propriété sise section 4 parcelles 43 (0,64 ares), 179/56 (0,66 ares) et 25/1000° de la parcelle 52

14. CHASSE: DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU LOYER 2020 (LOT 2)

Mr le Maire donne lecture des correspondances adressées par Mr Jean-Charles Lung, représentant la société cynégétique du Ried, adjudicataire du lot de chasse n°2. Ce dernier sollicite le remboursement du loyer d'adjudication pour 2020 ou un avoir sur le loyer de 2021 eu égard aux désagréments subis depuis le mois de février 2020 du fait des confinements liés à la Covid 19.

Mr Baumann Jean-Marie indique que la Covid 19 n'étant pas une pandémie animale, il n'y a pas lieu de rembourser le loyer.

Après discussion et vote, le conseil municipal,

- considérant que la Covid 19 n'est pas une épidémie frappant les animaux,
- décide à l'unanimité de ne pas réserver une suite favorable à la demande de Mr Lung

15. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Par délibération du 20 février 2018, le conseil municipal avait voté les horaires proposés par le conseil d'école pour une durée de trois ans. Une nouvelle délibération doit être prise, même si la commune souhaite une reconduction à l'identique.

PV du CM ordinaire du 30 mars 2021

Le conseil d'école, lors de sa réunion du 18 mars 2021, s'est prononcé, à l'unanimité, en faveur du maintien de l'organisation du temps scolaire hebdomadaire en 4 jours pour la rentrée 2021, avec la répartition hebdomadaire des heures d'enseignements suivante :

Pour les élèves scolarisés à l'école Elsenheim

	Pour les enfants domiciliés à Elsenheim
Accueil	7h50 - 8h00
Matinée	8h00 - 11h30
P	AUSE MERIDIENNE
Accueil	13h20-13h30
Après-midi	13h30 - 16h00

	Pour les enfants domiciliés à Grussenheim	
Départ du Bus	7h45	
Accueil	7h50 - 8h00	
Matinée	8h00 - 11h30	
Retour du bus	11h40	
PAUSE MERIDIENNE		
Départ du bus	13h15	
Accueil	13h20 - 13h30	
Après-midi	13h30 - 16h00	
Retour du bus	16h10	

Pour les élèves scolarisés à l'école de Grussenheim

	Pour les enfants domiciliés	
	à Grussenheim	
Accueil	8h00-8h10	
Matinée	8h10 11h40	
PAUSE MERIDIENNE		
Accueil	13h30 - 13h40	
Après-midi	13h40 - 16h10	

	Pour les enfants domiciliés	
	à Elsenheim	
Départ du Bus	7h55	
Accueil	8h00-8h10	
Matinée	8h10-11h40	
Retour du bus	11h50	
PAUSE MERIDIENNE		
Départ du bus	13h25	
Accueil	13h30-13h40	
Après-midi	13h40-16h10	
Retour du bus	16h20	

Après discussion et vote, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire l'organisation du temps scolaire ci-dessus et charge Mr le Maire à l'effet de transmettre cette décision à l'Inspection de l'Education Nationale.

16. DIVERS

- <u>Webinaire organisé par le SMICTOM</u>: A l'occasion de la quinzaine nationale
 « Tous au compost! », le SMICTOM organise un webinaire « Ma collectivité s'engage pour le jardin » le jeudi 8 avril de 16h00 à 17h30.
- <u>HK Putz</u>: L'opération HK'Putz se déroulera le week-end du 17 au 18 avril 2021. Elle est pilotée par la Commune de Châtenois avec le soutien de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et du Smictom d'Alsace Centrale. Le but étant de nettoyer tous les chemins, sentiers (ainsi que leurs abords) qui mènent au château du Haut-Koenigsbourg et de tous les côtés des massifs en partant, quand c'est possible, de sa commune de résidence.
- <u>Application Intramuros</u>: Mme Agnès Simler a participé à la visioconférence sur l'application Intramuros et en résume les principales caractéristiques.
- Stationnement: Mr Laurent Schönstein s'est entretenu avec des agents de la Brigade Verte par rapport aux problèmes de stationnements dans le village. Ces derniers peuvent intervenir si la commune le souhaite (rencontre avec les élus et mise en place d'avertissements). Il est également évoqué le problème

Accusé de réception en préfecture 088-216801100-20210412-DEB-30-03-2021-DE Date de télétransmission : 12/04/2021 Date de réception préfecture : 12/04/2021

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 30 mars 2021

de stationnement devant l'atelier communal et le problème de vitesse dans différentes rues du village. Il est proposé de réunir la commission communale de la voirie pour discuter de ces problèmes.

- <u>Mobilier</u>: Mr le Maire a été interpellé sur la disparition du fauteuil qui se trouvait depuis des années dans le local de la chorale, l'ancienne chapelle. Il s'interroge sur la présence de ce fauteuil dans la bibliothèque. Mr Jean-Philippe Strauel indique que c'est lui qui a rapatrié ce fauteuil à la bibliothèque. Mr le Maire indique qu'il trouve inadmissible qu'il se soit permis de chercher ce fauteuil dans la salle de la chorale et se demande où il a récupéré les clés de cette salle.
- <u>Prochaines réunions</u>: Les prochaines réunions du conseil municipal sont fixées au 20 avril 2021 à 20 heures et 11 mai à 20 heures.

La séance est levée à 23 heures 45.

Le Maire, Martin KLIPFEL

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.